

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Michel ZAMMITE, désigné secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Après un rappel sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientation Budgétaire, monsieur le maire propose d'articuler le débat autour de quatre axes :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2018 ;
2. Une rétrospective financière des années 2013 à 2017 ;
3. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2018 ;
4. Les budgets annexes.

Monsieur DELAUNAY, délégué aux finances, fait un rappel du contexte économique afin d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir.

Au 1^{er} semestre 2017 le sursaut de l'économie mondiale a commencé à se faire sentir et s'est poursuivi et raffermi cet automne, avec une croissance mondiale à 3,6 % en 2017 contre 3,1 % en 2016. On attend une croissance mondiale de 3,7 % en 2018, dynamique qui s'explique en partie par un rebond de la production industrielle et une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux.

La zone euro est l'emblème de cette dynamique qui s'est élevée à 2,4% en 2017, soit 0,6 point de plus par rapport aux prévisions du mois de juin. Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, des dépenses de consommation en hausse, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante. Mais cette reprise pourrait être de courte durée. En effet, une baisse de la croissance du PIB est prévue pour 2018 (2,1% en 2018 contre 2,4% en 2017). La consolidation de la croissance à long terme reste donc très incertaine.

Selon les experts de la BCE, le taux d'inflation de la zone euro a été inférieur aux attentes puisqu'il s'établit à 1,4% et reste bien inférieur à l'objectif de 2% fixé par la BCE.

En France, après trois années de croissance modeste autour de 1%, la croissance devrait atteindre 1,8% en 2017 compte tenu du sursaut du tourisme et du redémarrage de la fiscalité des entreprises.

Pour 2018, les prévisions de croissance nationale sont stables avec un taux de 1.7 % légèrement ralenti par la demande intérieure et en particulier l'investissement privé, mais accompagnée d'une baisse du chômage qui pourrait être accentué grâce à la nouvelle légalisation sur le travail et l'allègement de la fiscalité des entreprises.

Après s'être établie à un niveau de 1.2% en 2017, l'inflation resterait en 2018 sur un rythme proche grâce aux mesures fiscales dur le tabac et l'énergie, avant d'augmenter de nouveau nettement en 2020.

S'agissant du déficit public, il serait juste inférieur à 3% du PIB en 2017 (2.9%) et 2018, compte tenu du remboursement de la taxe sur les dividendes suite à la décision du conseil constitutionnel, nécessitant un pilotage renforcé des dépenses.

Depuis 2014, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. En 2017, la contribution au déficit de l'Etat est divisée par deux pour le bloc communal à hauteur de 1 Milliards d'€ au lieu des 2 Milliards d'€ initialement prévus.

Avermes a été concernée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et a connu une baisse de 52 756 € en 2014, 108 485 € en 2015, 106 608 € en 2016, 81 793 € en 2017 et prévoit une baisse de 5 887 € pour 2018.

En effet, suite aux dernières élections présidentielles et législatives de 2017, l'objectif du gouvernement est la réalisation sur la durée du quinquennat, de 13 milliards d'économies en dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, par rapport à leur évolution naturelle. À la différence des années précédentes, ces économies ne seront pas essentiellement obtenues par la diminution des dotations de l'État mais devront être réalisées par les collectivités sur la base d'un pacte financier conclu entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités, qui limiterait l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1.2% par an jusqu'en 2022, inflation comprise.

Le maintien du niveau des dotations de l'État s'accompagne ainsi d'un retour à un rythme de progression des enveloppes destinées à la péréquation deux fois moins élevé qu'en 2017 pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotations de solidarité rurale (DSR) et d'un gel de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Par principe de prudence, la commune d'Avermes a budgétisé la somme de 35 000 € au titre de la DSR 2018 comme en 2017.

En matière de péréquation horizontale, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera plafonné à un million d'euros, soit à son niveau de 2017. Par mesure de prudence, la commune d'Avermes a pris la décision de remettre un reversement au titre du FPIC de 31 500 € pour 2018.

Par ailleurs, on constate une stabilisation du taux de Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) maintenu à 16,404% comme en 2017.

Egalement, l'Etat a reconduit le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires qui représente 50 € par élève pour les communes qui ont choisi de poursuivre une organisation de temps scolaire de 4,5 jours ou de 8 demi-journées avec mercredi matin.

Les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux vont connaître une revalorisation de 1% mais les recettes fiscales issues des trois taxes restent incertaines, notamment en raison de la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit un dégrèvement de 30% en 2018 pour les ménages concernés (80% annoncé), 65% en 2019 afin d'atteindre une exonération totale en 2020.

Ainsi, si une compensation par l'Etat est prévue dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017, il est actuellement impossible de déterminer avec précision les recettes qui seront perçues en l'absence de données sur la proportion de ménages qui bénéficieront du dégrèvement sur la taxe d'habitation.

Si le PLF 2018 stabilise les concours de l'Etat pour 2018 aux collectivités, des mesures sont prises en matière de fonctionnement et d'endettement des collectivités et démontrent la volonté du gouvernement de faire participer très activement les collectivités locales à la réduction du déficit public.

Monsieur DENIZOT suggère, compte tenu du contexte contraint, que l'on poursuive une gestion rigoureuse du budget principal de la commune. Les dépenses de fonctionnement devront être, comme les années précédentes, maîtrisées afin de pouvoir diminuer l'endettement de la commune tout en réalisant des investissements précieux pour le tissu économique local.

Il précise cependant que le budget 2018 pourrait être ajusté en cours d'exercice compte tenu des incertitudes relatives aux réformes nationales annoncées en ce début d'année.

Enfin, il précise que s'agissant des budgets annexes de la commune (Isléa et les Portes d'Avermes), ils restent stables et que si la contribution de la commune au budget annexe d'Isléa augmente légèrement cette année, cela s'explique par la mise en place d'une solution de rafraichissement de la salle de spectacle.

Monsieur le maire propose que les priorités de la municipalité soient les suivantes :

- Poursuite des projets en cours (CCAB, ZAC Cœur de Ville, construction de la Halle du marché...)
- Reconstitution des subventions aux associations
- Poursuite et développement des actions en faveur de la jeunesse
- Amélioration cadre de vie (aménagement parc de l'église, travaux de voirie, travaux sur les bâtiments communaux, mise en accessibilité des bâtiments publics, fleurissement de la commune...)
- Renouvellement matériel informatique, équipements techniques et parc automobile de la commune
- Etude pour la réalisation d'un nouvel équipement sportif (stade synthétique)

Afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des Avermois, la municipalité souhaite, de nouveau, maintenir un gel des taux municipaux des impôts locaux, taxes foncières (bâti et non bâti) et taxe d'habitation, et ceci maintenant depuis plus de 12 ans.

Madame CHAPIER demande ce que représente en recette la taxe d'habitation.

Monsieur le maire répond que cela représente à peu près un million d'euros. Il précise que la taxe d'habitation est un impôt dynamique car son assiette s'élargit par le biais de nouvelles constructions. Cependant à l'avenir la collectivité ne sait pas ce qu'elle va représenter compte tenu des décisions gouvernementales.

Monsieur BONNEAU remarque une certaine dynamique d'entreprise sur la commune car des sociétés s'installent et par conséquent apportent une source de recette pour la collectivité.

Monsieur DENIZOT précise qu'effectivement cela entraîne une dynamique sur le bâti mais l'incertitude demeure pour la taxe d'habitation.

Monsieur LARTIGAU remarque que souvent l'attribution de la communauté d'agglomération est à l'euro constant alors que l'inflation augmente. Il est donc nécessaire d'avoir une dynamique locale.

Monsieur le maire confirme ces propos et déclare qu'il est difficile de dire, concernant la dotation de solidarité complémentaire qui est d'environ 100 000 euros et constante jusqu'à ce jour, si à l'avenir elle le demeurera. C'est pourquoi il est fait des prévisions à la baisse pour garder une certaine prudence.

Il dit que souvent les estimations proposées sont très réalistes et permettent de ne prendre que des décisions modificatives mineures. Il remercie pour cela le travail effectué par le service financier.

Il indique que la situation de la collectivité est plutôt satisfaisante étant entendu qu'elle est protégée de l'effet ciseau en prévoyant des dépenses à un niveau toujours moindre que les recettes. Il ajoute qu'il est ainsi proposé de maintenir les taux de fiscalité, de poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de minimiser par prudence nos recettes de fonctionnement. Même si la collectivité dispose d'une capacité d'emprunt important, l'excédent dégagé devrait permettre un autofinancement limitant le recours à l'emprunt et permettre la poursuite du désendettement de la commune.

Monsieur ROUSVOAL demande si le fonds de péréquation dont la commune a bénéficié en 2017 sera maintenu dans les années à venir.

Monsieur DENIZOT répond que le fonds de péréquation est remis en cause chaque année, tout comme la DETR.

Monsieur BONNEAU tient à féliciter les services municipaux pour leur travail et leur sens du service public. Il se félicite du maintien des subventions aux associations et à la culture car les services rendus par la collectivité aux administrés se répercutent dans leur degré de satisfaction.

Monsieur VALLEE GOUDOUNEIX déclare que tant que la collectivité maintiendra les services à la population et poursuivra le désendettement de la commune, les élus de l'opposition seront d'accord sur les orientations budgétaires proposées.

L'ensemble du conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu avant le vote du budget de l'exercice 2018 de la commune d'Avermes qui interviendra au conseil municipal du 15 février 2018 et approuve à l'unanimité le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.